

URGENT

VILLE DE CRESPIN
Citée à l'ordre de l'Armée

URGENT



Renouvellement du fichier des Aînés

Conformément aux obligations faites aux communes de ne plus disposer de fichiers nominatifs dans le cadre du RGPD, tous les deux ans un recensement est effectué pour vous faire bénéficier du colis de fin d'année et participer à diverses activités (Banquet des aînés, semaine bleue, activités trimestrielles, sorties...).

Les personnes qui désirent bénéficier de ces avantages, **âgées de 64 ans et plus**, doivent **IMPERATIVEMENT** remplir et déposer le coupon situé au **verso** du présent courrier dans l'urne se situant

Dans le hall de
la **MAIRIE DE CRESPIN**

Avant le 28 février 2023

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe GOLINVAL
Maire et Président du CCAS de CRESPIN

Geoffrey WALLOT
Le Vice-Président du CCAS de CRESPIN
Le Maire Adjoint aux Aînés

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et informatisées par le CCAS de Crespin pour la distribution du colis des aînés et éventuellement pour recevoir des invitations aux manifestations organisées par le CCAS. La base légale du traitement est le consentement de la personne. Seul Monsieur le Président du CCAS, Le Vice-Président et les agents du CCAS habilités auront accès aux données collectées par ce formulaire. Pour la durée de conservation, vous ne figurerez plus sur ce fichier à partir du moment où le CCAS à connaissance de votre départ de la Ville ou si vous faites la démarche de vous désinscrire de ce fichier (retrait du consentement).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité des données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie de Crespin ou par mail à l'adresse : dpo@valenciennes-metropole.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ».

Tourner SVP

URGENT

VILLE DE CRESPIN
Citée à l'ordre de l'Armée

URGENT



Renouvellement du fichier des Aînés

Mr _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Mme _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Adresse : _____

Téléphone: _____ Téléphone portable: _____

Adresse mail : _____

Colis avec alcool

Colis sans alcool

Pour les manifestations futures (Banquet, activité trimestrielle, semaine bleue), autorisez-vous le CCAS, après avoir pris connaissance de l'information concernant la protection de vos données personnelles, à les utiliser pour vous inviter ? »

Autorise

N'autorise pas

Date et Signature des personnes inscrites

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées et informatisées par le CCAS de Crespin pour la distribution du colis des aînés et éventuellement pour recevoir des invitations aux manifestations organisées par le CCAS. La base légale du traitement est le consentement de la personne. Seul Monsieur le Président du CCAS, Le Vice-Président et les agents du CCAS habilités auront accès aux données collectées par ce formulaire. Pour la durée de conservation, vous ne figurerez plus sur ce fichier à partir du moment où le CCAS a connaissance de votre départ de la Ville ou si vous faites la démarche de vous désinscrire de ce fichier (retrait du consentement).

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et exercer votre droit à la portabilité des données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie de Crespin ou par mail à l'adresse : dpo@valenciennes-metropole.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL ».